

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 9 AVRIL 2026**

(Date de convocation : 3 Avril 2026)

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :       | 33 |
| Présents :                                 | 32 |
| Absent excusé ayant donné<br>procuration : | 1  |
| Absent excusé non représenté :             | /  |
| Absent non excusé :                        | /  |
| Votants :                                  | 33 |

L'An deux mille vingt-six et le neuf Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémy INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrèy RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

**Pouvoir** : Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture  
au titre de la Dotation Globale de Décentralisation  
pour le renouvellement du parc informatique de la Médiathèque

Monsieur PASCAL rappelle à la l'Assemblée que la Médiathèque a ouvert ses portes il y a 10 ans. Implantée sur le territoire communal à la place de structures plus anciennes, une ludothèque et une bibliothèque, elle s'est imposée comme un équipement au rayonnement départemental.

Elle propose au public des collections sans cesse renouvelées et actualisées, qu'il s'agisse de livres, de jeux, de collections multimédia. En 10 ans, plus de 200 animations et spectacles ont été proposées. Le public, tous âges confondus, les écoles et établissements sociaux et médico-sociaux ont trouvé un partenaire proposant des animations et prestations de qualité.

En 2025, plus de 16 000 usagers sont venus jouer sur place, 66 000 transactions ont été réalisées. Les entrées ont été estimées à plus de 27 000.

Ouverte toute l'année, la Médiathèque remplit sa mission initiale, celle de faire fonctionner en synergie les espaces de lecture, de jeu, de travail, de loisir et de consultation informatique, en transversalité et en complémentarité.

.../...

Au bout de 10 ans d'usage, le matériel informatique a besoin d'être renouvelé, sans modifier les quantités, mais en tenant compte de l'évolution des matériels existants.

Il s'agit donc de prévoir le remplacement de 15 ordinateurs, soit 4 postes pour les bureaux, 5 pour les espaces accueil, en salle publique, 6 pour l'espace multimédia.

Monsieur PASCAL invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation à hauteur de 25 % de la dépense H.T. soit une subvention attendue de 3 305,05 euros et approuver le plan de financement correspondant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible, auprès du Ministère de la Culture, pour le renouvellement du parc informatique de la Médiathèque, pour un montant total H.T. de 13 220,21 euros.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

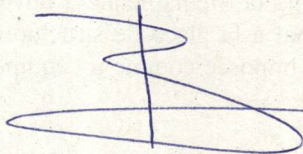
|                                                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
| ⇒ Coût total du projet H.T.                                     | 13 220,21 €       |
| • Dotation Globale de Décentralisation<br>(25% du montant H.T.) | 3 305,05 €        |
| • Autofinancement                                               | <u>9 915,16 €</u> |
| TOTAL H.T.                                                      | 13 220,21 €       |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

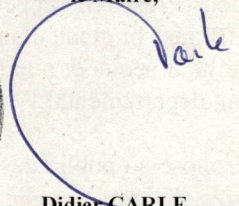
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 29 Avril 2026

Publiée le : 29 Avril 2026